Amendement N° 052

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2019-902)
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-section 02 – Administration générale
Code fonctionnel 021 – Conseil régional
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »
Action « Centre de ressource égalité femmes / hommes – ORVF »

L'action « Centre de ressource égalité femmes / hommes – ORVF » est abondée de 0,6 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

POUR UNE REGION MEETO : DOUBLER LE SOUTIEN AU CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Alors que depuis le 1er janvier, 138 femmes ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint, il est urgent d'agir auprès des associations qui ne cessent depuis des années de lancer des alertes aux pouvoirs publics. Le récent Grenelle des violences faites aux femmes a enfin permis d'attirer la lumière sur le système de domination masculine qui trouve son paroxysme dans les féminicides. L'explosion du nombre d'appels au standard du 39 19 est la preuve qu'il est nécessaire de communiquer, d'informer et d'accompagner les femmes victimes de violences masculines.

Le travail du Centre Hubertine Auclert et de l'Observatoire régional de lutte contre les violences faites aux femmes est essentiel et reconnu par toutes et tous. Ses actions de sensibilisation, d'information, de formation, de mise en commun du travail mené par les associations ou les collectivités locales membres… sont plébiscitées. Ses missions et ses prérogatives ne cessent d'augmenter notamment à la demande de l'exécutif régional. Ainsi, le CHA va se voir confier l'organisation des module de formation et de sensibilisation aux « violences faites aux femmes » à destination des agents des forces de l'ordre.

C'est un élément extrêmement positif toutefois afin que le travail de qualité mené par le Centre Hubertine Auclert puisse perdurer, ses moyens notamment en termes de personnel doivent augmenter. Pour que son travail soit diffusé plus largement, que ses actions soient décuplées et puissent toucher toutes les Franciliennes et notamment les plus jeunes, il est nécessaire que le soutien régional alloué au Centre Hubertine Auclert augmente.

C'est le sens de cet amendement de doubler ce soutien régional.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 202

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2019-902)
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-section 02 – Administration générale
Code fonctionnel 021 – Conseil régional
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »
Action « projets de territoires Jeunesse et développement local »

L'action « projets de territoires Jeunesse et développement local » est abondée de 1,150 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

PROJETS DE TERRITOIRE :
REPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES TERRITOIRES

Si le taux d'exécution de cette enveloppe est, cette année encore, nulle (0%), il n'en reste pas moins que ce dispositif devrait pouvoir répondre à des besoins colossaux sur les territoires. La raison d'une telle sous-consommation n'est pas le manque de besoins mais une raison qui découle d'un choix politique de l'exécutif régional.

Le groupe Front de gauche considère qu'il est important que l'affectation budgétaire de 2016 (1,2M€) soit pérennisée car elle répond à de réels besoins sur l'ensemble des territoires très différents de la région Île-de-France.

Compte tenu du nombre d'associations qui a vu sa subvention régionale supprimée ou baissée drastiquement depuis 2016 sans raison apparente, le taux d'exécution de cette ligne comme beaucoup d'autres lignes de ce secteur démontrent la volonté de l'exécutif actuel d'épuiser, voire de briser une partie du paysage associatif francilien.

Il est essentiel que cette ligne fasse d'ailleurs l'objet d'une campagne d'information auprès des acteur·trice·s concerné·e·s afin qu'elle soit consommée intégralement dès l'année prochaine.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 206

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2019-902)
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-section 02 – Administration générale
Code fonctionnel 021 – Conseil régional
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »
Action « Accès aux droits fondamentaux »

L'action « Accès aux droits fondamentaux » est créée et dotée de 0,500M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

POUR UNE REGION QUI PROTEGE :

CREATION D'UNE LIGNE « ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX »

Le groupe Front gauche considère que la Région doit favoriser l'ensemble des initiatives locales qui impliquent les habitant·e·s dans la construction du « vivre-ensemble » et en particulier des maisons de justice et du droit, première porte d'entrée dans une citoyenneté pleine et entière.

L'accès aux droits fondamentaux, parmi lesquels les droits juridiques, fonde la place de l'individu dans la société. C'est par une sensibilisation plus large à ces droits que se développe la culture de l'égalité, et que pour chacun les possibilités d'agir sur son quotidien et celui de son quartier sont clarifiées. Pour que les populations des quartiers populaires sortent du rapport de « victimisation » dans lequel beaucoup les enferment, il faut réinstaurer le pouvoir d'agir, et le recours au droit. Faire vivre la République, ses principes et ses valeurs, passe par la maîtrise des droits par tous les citoyens.

C'est pourquoi nous demandons qu'une ligne « *Accès aux droits fondamentaux* » soit créée et dotée de 0,5M€ afin de répondre à ces objectifs.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 211

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2019-902)
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-section 02 – Administration générale
Code fonctionnel 021 – Conseil régional
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »
Action « Lutte contre les discriminations »

L'action « Lutte contre les discriminations » est abondée de 1,5 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

POUR UNE REGION METOO :

AGIR SANS FAIBLIR POUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES ET CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Alors que l'exécutif actuel se prévaut d'une mobilisation en faveur de l'égalité femmes/hommes et contre les violences faites aux femmes, les montants affectés aux appels à projets spécifiques à cette question continuent d'être très bas voire non consommés, et ce sur l'ensemble des annexes concernées : formation professionnelle, apprentissage et emploi, citoyenneté et action sociale.

La nette diminution du montant total des dispositifs finançant ce type de projets que nous avions noté l'année dernière n'a pas été modifiée depuis l'année dernière. Le montant global s'élevait à 2,631M€ en 2015, les subventions atteignent, cette année encore, difficilement les 1,2M€. Comment est-il possible de baisser le financement public pour des politiques d'égalité femmes-hommes alors que la prise de conscience par notre société des inégalités et des dominations s'exacerbe et qu'elles sont de plus en plus refusées ? Il est impensable de ne pas accompagner financièrement le mouvement #Metoo. Cela serait incompréhensible pour les Franciliennes et les Franciliens qui s'engagent pour l'égalité.

Le groupe Front de gauche souhaite donc abonder cette ligne à hauteur de 1,5M€ en la fléchant spécifiquement sur les « actions en faveur de l'égalité femmes/hommes ».

Céline MALAISÉ

Amendement N° 460

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2019-902)
Fonctionnement
Chapitre 934 – développement social et santé
Sous-section 40 – Services communs
Programme « Développement de la vie associative »
Programme HP40-001 – « Emplois de solidarité locale »

L'action « Fonds régional de développement de la vie associative et du bénévolat » est de nouveau créée et abondée de 4,5 M€ en AE et en CP

L'action « Emplois de solidarité locale » est créée et abondée de 4,5M€ en AE et en CP

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposés des motifs

POUR UNE REGION QUI PROTEGE :

CRÉER 1 000 EMPLOIS DE SOLIDARITE LOCALE POUR LE MONDE ASSOCIATIF ET AUGMENTER LE FRDVA

Pour redynamiser la politique régionale de l'emploi, répondre aux besoins d'emplois associatifs dans les territoires fragilisés de notre Région, et contre le plan social aussi massif que silencieux infligé aujourd'hui au monde associatif, il est indispensable de pérenniser des actions rendant service aux populations, qui tissent du lien social, tout en assurant la création et la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables.

Face aux conséquences de la suppression des emplois tremplins par la droite régionale et des contrats aidés par l'Etat, pourtant socialement utiles en plus de garantir un emploi aux Francilien·ne·s en difficulté, la Région doit réagir. La fin des contrats aidés ayant déjà supprimé 77 000 emplois et mis 55 000 personnes au chômage, il est nécessaire que la région intègre cette donnée dans la construction de son soutien à l'emploi.

Par ailleurs, le groupe Front de gauche est persuadé que le soutien aux projets associatifs franciliens permettrait d'agir de manière transversale pour plus d'efficacité et de pérenniser des actions rendant service aux populations, tissant du lien social et assurant la création et la conservation d'emplois locaux et non-délocalisables.

Il est ainsi proposé de créer 1 000 « emplois de solidarité locale » qui seront financés par la Région dès janvier 2019 à hauteur de 30 millions d'euros et de doter le Fonds régional pour le développement de la vie associative (FRDVA) de 4,5M€.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 462

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français et République & Socialisme

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2019-902)
Fonctionnement
Chapitre 930 – Services généraux
Sous-section 02 – Administration générale
Code fonctionnel 021 – Conseil régional
Programme HP021-005 – « Jeunesse et vie associative »
Action « Semaine de l'égalité »

Une action « **Semaine de l'égalité** » est créée et dotée de 0,5M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs :

POUR UNE REGION QUI PROTEGE : ORGANISER UNE SEMAINE DE L'EGALITE

Le groupe Front de gauche considère que l'échelle régionale est essentielle au développement d'actions et à leur coordination en matière d'égalité.

En effet, afin de lutter contre toutes les formes de discriminations, de promouvoir l'égalité femmes-hommes, de valoriser l'action de la Région dans ce domaine, de mettre en avant les projets menés sur les territoires et de renforcer le rôle de coordination de la Région, nous proposons que la Région coordonne de multiples actions et conférences. Débats, ateliers, projections, déambulations, performances, rencontres locales, expositions doivent être mis à l'honneur lors d'un temps fort annuel que serait la Semaine de l'égalité.

L'égalité, valeur républicaine cardinale, la Région doit pleinement s'engager pour la faire vivre.

Céline MALAISÉ

Amendement N° 463

Région îledeFrance

Conseil régional

Groupe Front de Gauche
Alternative Écologiste et Sociale
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate, Écologiste et Centriste, le Rassemblement

CONSEIL RÉGIONAL DES 16, 17 ET 18 DECEMBRE 2020

Rapport n° CR 2019-75 : Projet de budget 2020

AMENDEMENT

Titre II – Dispositions relatives aux charges
Annexe 2 – Jeunesse, citoyenneté et vie associative (CR 2019-902)
Fonctionnement
Chapitre 935 – Aménagement des territoires
Sous-section 02 –Politique de la ville
Programme H51-003 – « Actions Politique de la ville »
Action « Actions Politique de la ville »

L'action « Actions Politique de la ville » est abondée de 3,6M€ en autorisations d'engagement et de 3,3M€ en crédits de paiement.

Le financement de cet amendement est gagé sur le chapitre 932 « Enseignement », sous-fonction 22 « Enseignement du second degré », code fonctionnel 223 « Lycées privés », programme HP223-016 « Lycées privés forfait d'externat matériel ».

Exposé des motifs

POUR UNE REGION QUI PROTEGE

DES MOYENS FINANCIERS POUR UNE POLITIQUE DE LA VILLE A LA HAUTEUR DES BESOINS

Le budget prévisionnel de 2016 avait choisi de diviser par deux l'enveloppe dédiée à la politique de la ville. Celui de 2017 entérinait une baisse tout aussi conséquente, alors même que les associations financées dans le cadre de la politique de la ville sont asphyxiées. La baisse proposée cette année est tout aussi inconséquente compte tenu des besoins dans ces quartiers.

A deux reprises, le groupe Front de gauche a présenté des délibérations allant dans le sens d'une aide régionale renforcée aux associations situées en quartiers situés en « politique de la ville ». En effet, que ce soit, dans le cadre de la délibération CR 2016-16 relative au « *Plan de sauvegarde des associations franciliennes* » (octobre 2016) ou dans le « *Plan d'action en faveur des quartiers populaires, pour une région solidaire* » (CR 2017-194), les associations étaient situées au cœur des politiques publiques ambitieuses pour ces quartiers.

La ligne « *politique de la ville* » était très attendue des associations de proximité car c'est l'une des dernières portes d'entrée dans le sillon financier régional. Il faut non seulement la renforcer, mais surtout revoir les appels à projets qui s'y réfèrent sauf à vouloir couper les vivres de ces quartiers et les isoler plus encore.

Entériner cette baisse signe un arrêt de mort pour de nombreuses associations et de nombreux projets qui y sont développés, qui font office de service public et dont bénéficient les populations les plus fragiles.

C'est pourquoi nous demandons que cette ligne soit abondée à la hauteur des besoins qui sont immenses.
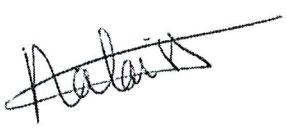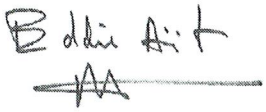
Céline MALAISÉ **Ghislaine SENÉE** **Eddie AÏT**